Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_036-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 16 février 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-036

Le lundi 16 février 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 8 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Josiane HOUEE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Magali ONEN-VERGER pouvoir à Philippe GUESDON, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Michèle MOISAN pouvoir à Hervé VAN PRAAG, Roger COSTARD pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE pouvoir à Dominique RAMARD, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_036-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 16 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Mission Relations aux délégataires	N° DE L'ACTE : CA- 2026-036
CYCLES DE L'EAU		
Objet : Convention d'échange d'eau entre CCBR (Bretagne Romantique) et Dinan Agglomération 2026-2035		

Rapporteur : Monsieur Bruno RICARD

Par délibération n°CA-2025-142 en date du 13 octobre 2025, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de concession de service public, pour la production et la distribution de l'eau potable, avec la SEMOP « Eaux de Dinan ».

Ce contrat a démarré le 1er janvier 2026 et se terminera le 31 décembre 2035.

Il est proposé, d'établir une convention avec la Communauté de communes Bretagne Romantique et la société Eaux de Dinan – eau potable, fixant les modalités techniques et financières des échanges d'eau pour la période 2026-2035.

Cette convention engagera les signataires, notamment sur les points particuliers suivants :

- Dinan Agglomération fournira à minima 900 000 m3 à Bretagne Romantique réparti mensuellement selon les modalités suivantes :
    - Janvier, février, mars, avril, décembre : 2 800 m³/j,
    - Juin à septembre : 2 500 m³/j,
    - Mai, octobre, novembre : 2 000 m³/j

  Une diminution de 1 % par an est appliquée à compter de 2027, pour atteindre 835 000 m³ en 2035, avec une tolérance annuelle de ±5 %.
- L'engagement du volume minimum annuel évoqué ci-avant, ne s'applique pas lors des périodes d'approvisionnement auprès du syndicat mixte de l'Arguenon Penthièvre nécessité par les vidanges des barrages ou en période de crise encadré par un arrêté préfectoral des côtes d'Armor ou d'ile et vilaine,
- Bretagne Romantique fournira à Dinan Agglomération les quantités d'eau nécessaires à l'alimentation des communes de St Juvat et d'Evran, en cas de travaux sur l'usine de Tréfumel générant l'arrêt de la production sur ce site.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération, particulièrement l'article 8

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_036-DE

point 8° relatif à l'exercice de la compétence obligatoire « eau » par Dinan Agglomération,

Vu la délibération N °CA -2017-002 en date du 16 janvier 2017 portant élection du Président de Dinan Agglomération,

Vu la convention d'échanges d'eau 2021-2025 et son avenant n°1,

Vu la délibération N ° CA-2025-142 en date du 13 octobre 2025, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de con-cession de service public, pour la production et la distribution de l'eau potable, avec la SEMOP « Eaux de Dinan ».

Considérant l'échéance de la convention au 31 décembre 2025,

Considérant que la production et la distribution d'eau potable sont des impérieux motifs d'intérêt général, dont le service doit être assuré de manière continue,

Considérant qu'il convient d'encadrer les échanges d'eau potable entre Dinan Agglomération et la Communauté de communes Bretagne Romantique, qui auront lieu en 2026 dans les mêmes conditions qu'en 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** les termes du projet de convention de vente d'eau entre Dinan Agglomération et la CCBR pour la période 2026-2035,
- **Approuver** les volumes contractuels, leur modulation et la trajectoire de diminution tel que définie dans le contrat de concession de Eaux de Dinan,
- **Approuver** les modalités financières applicables à compter du 1er janvier 2026,
- **Autoriser** le Président à signer la convention et tout document afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

Par délégation
Le Vice Président
Alain JAN

DINAN
AGGLOMÉRATION